

Jean-Pierre Sueur est intervenu lors du débat sur la proposition de loi d'Esther Benbassa ayant pour objet d'abroger le « délit de racolage passif ». Il a dit qu'il voterait cette proposition de loi car ce délit n'a pas eu d'efficacité en termes de réduction de la prostitution et a, « s'il était un premier pas, en appelait bien d'autres ».

Aussi a-t-il demandé avec insistance à Christiane Taubira, ministre de la Justice et à Najat Vallaud-Belkacem, ministre des Droits des femmes, la présentation d'un autre texte traitant de la réinsertion professionnelle et sociale des personnes prostituées qui le souhaitent et de la lutte contre les réseaux de proxénétisme. Il a dit que ce futur texte de loi n'aurait de sens que s'il était assorti de moyens en conséquence : aide aux associations « qui font un travail remarquable » pour la réinsertion et personnels et moyens pour la police nationale et la justice afin de lutter contre le proxénétisme. Jean-Pierre Sueur a enfin dénoncé les « fausses solutions » comme les arrêtés municipaux qui ne font que « déplacer le problème » sans apporter aucune solution sur le fond.

Lire

>> [le communiqué](#)

>> [le texte intégral de l'intervention de Jean-Pierre Sueur](#)

>> [l'ensemble du débat](#)

Dans la presse :

>> [AFP, 26 mars 2013](#)

>> [Public Sénat, 28 mars 2013](#)

>> [Huffington Post, 29 mars 2013](#)

>> [Grazia.fr, 30 mars 2013](#)

>> [RTL.fr](#)

.